

2021

Rapport sur l'exercice des droits de vote



TALENCE
GESTION

Date d'édition : Avril 2022

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



Conformément aux dispositions de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, Talence Gestion vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux Assemblées générales des actionnaires des émetteurs dont ses OPC (Fonds Communs de Placement ou SICAV) sont actionnaires.

Le présent rapport a trait à la période comprise entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

1. PERIMETRE DE VOTE

La politique de vote de la Gestion Collective de Talence Gestion respecte strictement les règles suivantes : l'exercice des droits de vote s'est effectué pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers de ses OPC, détenait au moins 1% du capital au 31 décembre 2020 ou des droits de vote d'une société et/ou que la ligne, tous OPC confondus, représentait au moins 1% du total des actifs de la Gestion Collective au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, les gérants des fonds Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France ont,, conformément à leur engagement, voté à l'ensemble des Assemblées des sociétés qui étaient détenues dans leur portefeuille respectif.

Le périmètre de vote de Talence Gestion, en chiffres

| Périmètre - Gestion Collective | Nombre de sociétés pour lesquelles Talence Gestion détient des droits de vote à exercer, selon sa politique de vote |
|---|---|
| Selon la règle de 1% du capital ou des droits de vote au 31/12/2020 | 1 |
| Selon la règle de 1% du total des actifs de la Gestion Collective au 31/12/2020 | 12 |
| Détenues dans le fonds ISR Talence Epargne Utile | 67 |
| Détenues dans le fonds ISR Talence Humpact Emploi France | 50 |
| Total | 107 |

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



2. PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE DE TALENCE GESTION

Talence Gestion est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le *stock picking*. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC (Fonds Communs de Placement ou SICAV) sont investis. La société de gestion a pour objectif d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle ait confiance dans leur gouvernance et qu'elle soit en accord avec les stratégies fixées par leurs dirigeants.

Pour l'ensemble de la gamme d'OPC, compte tenu de la connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des Assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites « réglementées » ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des commissaires aux comptes.

Plus précisément, Talence Gestion se réserve le droit de s'opposer aux mesures allant à l'encontre des thèmes suivants :

Relatif au Conseil d'administration :

- transparence et accessibilité des documents concernant la nomination, le renouvellement, le nombre de membres et la durée de leurs mandats ;
- respect du seuil de membres indépendants au Conseil d'administration ;

approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

A titre informatif, Talence Gestion est attentive et vote en faveur de la représentation des salariés au Conseil et en faveur de l'actionnariat salarié.

Relatif à la politique des rémunérations :

- Transparence dans les éléments qui définissent le calcul des indicateurs de performance de l'entreprise.

Talence Gestion peut s'opposer à toute résolution qui donne l'effet d'attribuer gratuitement des actions sans avoir détaillé les conditions de performance et la méthode de calcul de celle-ci.

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



Relatif aux opérations capitalistiques :

- toute forme d'augmentation de capital sans Droits Préférentiels de Souscription (DPS) ou sans délai de priorité ;
- augmentation de capital en cas d'une Offre Publique d'Achat et autres mesures anti-OPA.

Talence Gestion vote favorablement à toute forme d'augmentation de capital sans DPS au profit des membres du personnel salariés et/ou de certains mandataires sociaux de la société.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts et actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société se réserve le droit de voter contre les résolutions qui vont à l'encontre de leurs intérêts.

Par ailleurs, Talence Gestion peut s'appuyer sur les avis de l'Association Française de la Gestion (AFG) sur les résolutions des Assemblées générales des sociétés du SBF 120. Dans le cadre de son programme de veille, l'AFG publie les résolutions considérées comme contraires au Code de gouvernance d'entreprise. L'équipe de gestion, à titre exceptionnel, peut donc suivre les recommandations de l'AFG.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts ou actionnaires des OPC de Talence Gestion, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui vont à l'encontre de leurs intérêts.

3. BILAN DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2021

3.1. Exercice des droits de vote dans le cadre du périmètre défini par la politique de vote

Pour l'exercice 2021, Talence Gestion a voté aux Assemblées générales de 99 sociétés françaises cotées, représentant une hausse de la participation de 24% par rapport à l'exercice précédent.

L'ensemble des votes de l'exercice représente 2327 résolutions, soit une augmentation de 28% par rapport à 2020.

Le nombre de sociétés dans lesquelles Talence Gestion disposait de droits de votes et pour lesquelles elle aurait dû exercer ses droits sur cette période était de 107. Le taux de participation conformément à la politique de vote définie par la société de gestion ressort ainsi à 93% sur l'exercice 2021. Les résolutions non votées concernent les résolutions d'assemblée générale d'émetteurs détenus dans des fonds non ISR.

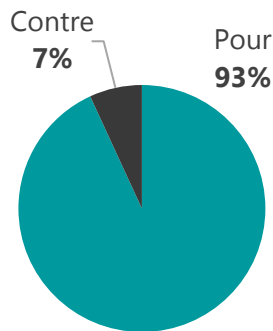
Les sociétés françaises représentaient la quasi-totalité des votes exprimés sur la période, étant donné que les deux fonds ISR Talence Epargne Utile et Talence Humpact Emploi France pour lesquels les gérants se sont engagés à voter à toutes les Assemblées générales sont des fonds investis à 100% sur des actions françaises.

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



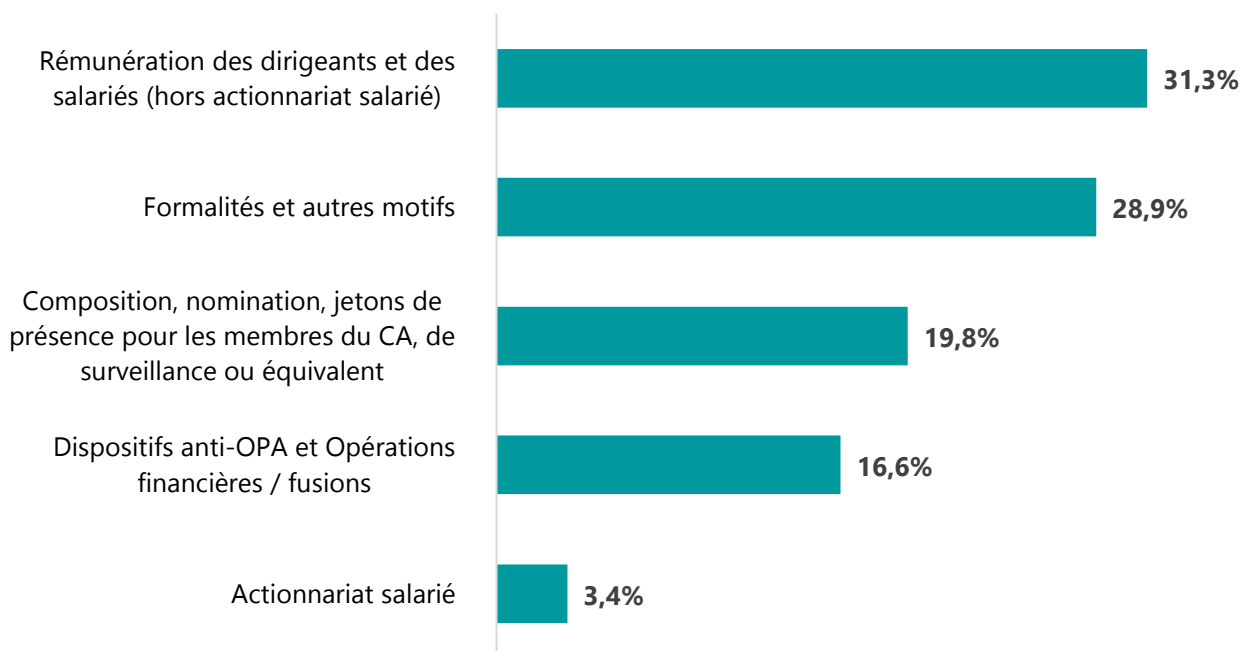
L'ensemble des votes ont été réalisés par correspondance.

3.2. Distribution des votes exprimés



Sur les 2327 votes exprimés, les votes en opposition ont représenté 7% des votes soit un total de 160 votes « contre ».

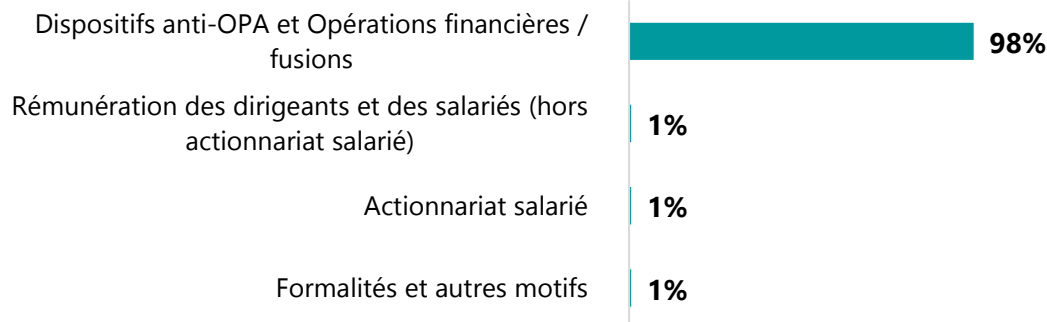
3.3. Répartition de l'ensemble des votes



3.4. Répartition des votes « Contre »

Sur les 99 Assemblées générales auxquelles Talence Gestion a participé, l'équipe de gestion a voté « contre » à au moins une résolution lors de 42 Assemblées. Près de la totalité des votes « contre » exprimés porte sur les autorisations pour opérations sur capital.

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



4. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Talence Gestion n'a pas détecté de conflit d'intérêts dans le cadre des votes réalisés. Talence Gestion est une société de gestion totalement indépendante, détenue par ses dirigeants et ses salariés, disposant de sa propre recherche ou faisant appel à de la recherche externe.

Elle n'est liée à aucun établissement financier en charge d'une activité d'intermédiation, d'une activité de recherche ou d'une autre activité financière.

5. EVOLUTION DANS LA POLITIQUE DE VOTE DE TALENCE GESTION

Périmètre de vote au niveau de la Gestion Collective

Talence Gestion a pour ambition d'étendre son périmètre de votes aux Assemblées générales en 2022.

Ainsi Talence Gestion a pour volonté de réduire les seuils de sa politique de vote et d'exercer ainsi ses votes pour toutes les sociétés françaises en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des OPC qu'elle gère, détient au moins 0,50% du capital ou des droits de vote d'une société au 1er mars de l'exercice en cours et/ou que la ligne tous OPC confondus représente au moins 0,50% du total des actifs de la Gestion Collective au 1er mars de l'exercice en cours.

Selon la conservation de la Gestion Collective de Talence Gestion au 31 décembre 2021, ces nouveaux seuils augmenteront son périmètre de droit de vote en nombre de sociétés de près de 28%, représentant plus de 69,3% des positions « action » de sa Gestion Collective (contre 43,0% pour 2021).

Principes de vote relatifs aux enjeux de développement durable

Considérant que l'exercice des droits de vote permet d'engager les entreprises vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de développement, Talence Gestion a

Rapport sur l'exercice des droits de vote 2021



intégré au sein de sa Politique de vote (**document disponible via ce lien**) des principes de vote dédiés aux enjeux du développement durable, applicables à toute sa gamme d'OPC.

A propos de Talence Gestion

Talence Gestion, société de gestion agréée par l'AMF le 26 mai 2010 (n° GP-10000019), entrepreneuriale et indépendante, a pour vocation de bâtir une stratégie d'investissement au service des projets de ses clients avec un accompagnement sur-mesure à l'opposé de la tendance à l'industrialisation des métiers de la finance. Cette mission est assurée par une équipe d'experts passionnés par leur métier, constituée de 13 gérants et d'un pôle d'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale. Solide et agile, Talence Gestion bénéficie des atouts d'une entreprise à taille humaine proche de ses clients (réactivité, proximité et flexibilité) tout en leur donnant accès à une large offre de placements et de services digne d'un grand groupe.

Disposant d'une notoriété importante auprès de chefs d'entreprise et de familles, Talence Gestion gère à ce jour plus de 1,2 milliard d'euros d'encours.

Plus d'informations sur : www.talencegestion.fr